



SEPANSO

Reconnue d'utilité publique - Affiliée à France Nature Environnement
Membre fondateur de la confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine



Une force pour la nature

Déméter : le ministre récolte ce qu'il a semé ! Fin de la censure !

Communiqué en date du 02 février 2022

Cédant une nouvelle fois au lobby de l'agriculture industrielle, le ministre de l'intérieur avait jugé bon de monter une Cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole » (**cellule Déméter**) au mois d'octobre 2019 soi-disant destinée à apporter une réponse globale et coordonnée à l'ensemble des problématiques de sécurité qui touchent le monde agricole.

Les militants des associations de protection de la nature et de l'environnement n'ont pas tardé à comprendre que cette cellule était destinée à surveiller les opposants à l'agriculture productiviste. La moindre critique valait à son auteur une accusation d'agribashing.

Divers militants non-violents eurent droit à des convocations en gendarmerie débouchant sur des transmissions de dossiers à la justice. Pire, se sentant protégés en haut lieu, certains agriculteurs s'en sont pris aux locaux d'associations ou aux domiciles de leurs dirigeants. La plupart des plaintes des militants écologistes ont été classées sans suite faute d'une identification de leurs auteurs. Sans commentaire !

Mais fort heureusement L214, Pollinis et Générations futures formèrent un recours contre l'État qui méconnaissait l'article 12 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi que l'article 10 de ma Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Bref le ministre de l'intérieur portait atteinte aux libertés publiques en autorisant la création d'un fichier sans en référer à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Divers journalistes se sont intéressés à cette situation paradoxale en démocratie : Libération, Radio France, Reporterre, Le Monde...

C'est donc avec une joie indicible que les militants associatifs ont lu le verdict du tribunal administratif de Paris <http://paris.tribunal-administratif.fr/content/download/187703/1803761/version/1/file/2006530%20et%202018140%20associations%20Pollinis%20et%20L%202014.pdf>

Le Tribunal considère que le périmètre de la cellule Déméter, en tant qu'il concerne « *des actions de nature idéologique* » consistant en « *de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole* » ne relève pas des compétences de la gendarmerie telles qu'elles sont définies à l'article L. 421-1 du code de la sécurité intérieure. Il s'ensuit qu'en incluant de telles actions dans le périmètre des missions de la cellule Déméter, le ministre de l'intérieur a commis une erreur de droit.

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
Sections départementales : SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANLOG, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, CREAQ, Cistude Nature, Ocean'Obs

Siège administratif : 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX – Tél. 05 56 91 33 65 – Fax. 05 56 91 85 75 – www.sepanso.org – federation.aquitaine@sepanso.org

Article 2 : Il est enjoint au ministre de l'intérieur de faire cesser les activités de la cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole qui visent à la prévention et au suivi d'« actions de nature idéologique » dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

Article 3 : Une astreinte de 10 000 euros par jour est prononcée à l'encontre de l'État s'il n'est pas justifié de l'exécution du présent jugement dans le délai mentionné à l'article 2 ci-dessus. Le ministre de l'intérieur communiquera au tribunal copie des actes justifiant des mesures prises pour exécuter le présent jugement.

La SEPANSO espère que cette décision qui remet les pendules à l'heure incitera à la sagesse et permettra à nouveau des échanges civilisés.

Contact :

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr